

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Posté : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires;

A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Mars 1879.

L'événement du 13 Mars.

La séance de jeudi a été relativement assez calme et n'a soulevé aucun des orages qu'on pouvait redouter d'après les programmes formulés d'avance.

La question préalable posée par M. de Baudry-d'Asson eût mis fin au débat, mais cet acte de prudence n'était pas en harmonie avec les passions du moment et a été repoussé par une forte majorité.

M. Léon Renault a ensuite ouvert le feu contre le rapport Brisson, et, dans un discours très-étudié et très-sensé, il a fait ressortir tous les dangers qui pouvaient naître d'un procès politique dans les circonstances où se trouve l'Europe.

Le rapporteur, M. Brisson, est ensuite venu plaider pour lui-même (pro domo sua) et n'a fait que reproduire, en les abrégant, les arguments de son rapport. Ce discours ayant amené à la tribune M. Waddington, ministre des affaires étrangères, la question de confiance a été nettement posée, et la démission du cabinet formellement annoncée si, contre toute attente, la mise en accusation obtenait de la Chambre un vote favorable.

« Où serait, dans ce procès, l'intérêt de la République? » s'est demandé le ministre, avec une fermeté de langage qui a vivement impressionné la majorité.

Les droites, seules, ont pu se plaindre de la sévérité avec laquelle M. Waddington a jugé les actes des ministres du 16 Mai, tout en demandant leur mise hors de cause.

C'est au bouillant citoyen Floquet, l'ardent défenseur de toutes les mauvaises causes politiques, qu'appartenait l'honneur de répondre au ministre, et sa verbeuse déclamation a clos cette première partie d'une séance consacrée tout entière à de vaines ré-

criminations et dérobée aux véritables intérêts du pays.

Dans la séance de nuit qui a duré jusqu'à 8 heures 45 minutes, on a entendu MM. Lepère, Madier de Montjau, Rameau, Cazeaux et Boyssel, et les conclusions du rapport Brisson, mises aux voix, ont été repoussées par 338 voix contre 167, sur 505 votants.

Mais là ne s'est pas borné le débat. Les rancunes de la majorité n'étaient pas satisfaites, et il a fallu qu'un ordre du jour motivé en termes très-violents par M. Rameau, qui se fait des ordres du jour une spécialité, vint offrir aux intransigeants une branche de salut qu'ils ont saisie avec joie.

Voici le texte de cet ordre du jour de flétrissure contre les ministres des 16 Mai et 23 Novembre et qui a été adopté par 240 voix contre 154 :

« La Chambre des députés, avant de reprendre son ordre du jour,

» Constate une fois de plus que les ministres du 16 Mai et du 23 Novembre ont, par leur coupable entreprise contre la République, trahi le gouvernement qu'ils servaient, foulé aux pieds les lois et les libertés publiques et n'ont reculé, après avoir conduit la France à la veille de la guerre civile, que devant l'indignation et les viriles résolutions du pays.

» Mais, convaincue que l'état de discrédit dans lequel ils sont aujourd'hui tombés, permet à la République victorieuse de ne point s'attarder à la poursuite d'ennemis désormais frappés d'impuissance ;

» Considérant que, pour réparer le mal qu'ils ont fait, la France a besoin de calme et d'apaisement, et que l'heure est venue pour le Parlement républicain de se consacrer exclusivement à l'élaboration des grandes lois économiques, industrielles et financières que le pays réclame et dont il attend le développement de la richesse et de sa prospérité ;

» Livre au jugement de la conscience nationale, qui les a déjà solennellement repoussés, les desseins et les actes criminels

des ministres du 16 Mai et du 23 Novembre. » Il invite le ministre de l'intérieur à faire afficher la présente résolution dans toutes les communes de France. »

394 députés seulement ont pris part au vote.

Soit donc 82 abstentions sur les 505 voix du premier vote qui repoussait la mise en accusation.

Le Français assure que les ministres qui ont été désignés dans l'ordre du jour présenté par M. Rameau, et voté par 247 voix, protesteront par un acte public.

SENAT. — Séance d'hier vendredis. — Dans les couloirs, on cause des résultats de la séance de la veille. On est relativement satisfait. Cependant on ne croit pas que la situation du cabinet soit bien solide. Le discours prononcé par M. Waddington à la Chambre a paru d'une médiocrité telle qu'on ne croit pas qu'il puisse garder la présidence du conseil. On met en avant les noms de MM. Lepère et Le Royer.

La séance ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Martel.

Quelques membres de la droite ont manifesté l'intention d'interpeller le gouvernement à propos du vote de l'ordre du jour Rameau, mais il ont renoncé à ce projet.

On dit maintenant que l'interpellation n'est pas abandonnée, et qu'elle sera faite très-probablement à la séance de mardi.

Chronique générale.

Personne ne doute de l'obligation où le cabinet va se trouver de se retirer très-prochainement, sinon immédiatement.

Quelques députés qui ont l'ambition désordonnée du pouvoir et le prurit du portefeuille, fondaient de grandes espérances sur

la séance du 13. L'un d'eux n'a-t-il pas dit, place Bourbon : « Le procès des hommes du 16 Mai me fera peut-être ministre demain. »

Nous savons que plusieurs ministres, émus par les attaques des journaux, ont été un moment ébranlés au sujet de la question de confiance. Mais ils ont été ramenés par les observations de M. Waddington et surtout par l'intervention personnelle du Président de la République qui a montré, en cette circonstance, une fermeté extraordinaire à laquelle on était loin de s'attendre.

Nous croyons savoir que les dépêches que le président du conseil a reçues de nos ambassadeurs sont de nature à inspirer la plus grande prudence au gouvernement français.

Nous avons déjà signalé les avertissements donnés par M. de Saint-Vallier au ministre des affaires étrangères.

Le redoublement d'audace de la presse radicale et le retour des condamnés de 1871 ne laissent pas nos voisins indifférents.

A peine gracié et amnistié, M. Ranc va, dit-on, présenter sa candidature aux électeurs de Lyon, pour remplacer M. Andrieux, nommé préfet de police. On voit que les communards ne pardonnent pas à M. Andrieux d'avoir parlé et voté contre l'amnistie plénière. Le gant qu'il a jeté aux communards est vivement ramassé en leur nom par M. Ranc, l'un de leurs coryphées. Ce duel entre frères et amis nous ménage d'intéressantes péripéties. Mais M. Ranc ayant eu l'honneur d'être condamné pour faits d'insurrection, a, sur son compétiteur, un avantage incontestable aux yeux des électeurs lyonnais. On peut donc parier à coup sûr pour M. Ranc.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN ENFANT SUR LES BRAS.

(Suite et fin.)

Les impressions de voyage furent, de tout temps, assez fugitives : elles le sont aujourd'hui plus que jamais.

Cependant Pierre n'oublia pas madame Donel. Il souhaitait et craignait à la fois d'avoir de ses nouvelles ; ils se figuraient qu'elle n'avait pu vivre longtemps loin de son mari ; qu'elle serait retournée dans cette ville, si souvent fatale aux santés délicates, et ses pressentiments achevaient d'une manière lugubre sa mélancolique rêverie.

Enfin il retourna lui-même à Paris, au terme fixé.

Hélas ! que n'avait-il trouvé, en le quittant, une compagnie insignifiante, comme celle avec laquelle il y rentrait ? La rue de M<sup>lle</sup> Isabelle Donel n'était pas éloignée de celle où il était descendu : aussitôt son arrivée, il y courut, avec une indicible anxiété.

Le cœur lui battait ; ses yeux avaient de la peine à suivre les numéros qui lui annonçaient l'appro-

che de celui où l'attendait peut-être un cruel chagrin... Encore deux ou trois maisons !... Il touchait au but, et il se sentit comme dans un nuage, lorsqu'il vit un magasin fermé, un écriteau... « Fermé pour cause de décès. » C'était bien là, à l'enseigne de Joseph Donel !

Pierre eut besoin de s'appuyer contre la muraille de vis-à-vis. Un marchand s'aperçut de son trouble, et lui dit avec compassion :

— Vous les connaissiez donc, Monsieur ?... Quel malheur, n'est-ce pas ? Une si belle âme !... à peine de retour !...

Pierre Dubrier n'en put écouter davantage. Il était oppressé.

— Quand aura lieu le convoi, Monsieur ? dit-il au marchand.

— Demain, à onze heures.

— Merci.

Blessé au cœur, il se retira en faisant les plus douloureuses réflexions.

Ses pressentiments ne l'avaient donc pas trompé ! se disait-il ; et moi-même je n'avais aucune bonne espérance.

Le lendemain, à onze heures précises, il attendait, en voiture, à quelque distance de la maison. Il vit que cette mort avait ému tout le voisinage. Les magasins se fermaient, d'autres voitures arrivèrent ; mais quand les funèbres apprêts furent plus avancés, il n'observa plus rien, et se retira au

fond de sa voiture, qui ne tarda pas à se mettre en mouvement avec le triste cortège.

A l'église, il ne vit rien, rien que la lettre fatale sur les tentures du porche. Il se recueillit avec une douleur amère ; puis il pria, il pleura, et sentit alors ce soulagement intime que donne toujours aux affligés la pensée du ciel.

Au cimetière, il ne vit rien non plus ; il évita même de chercher des yeux l'infortuné qui venait de faire une perte irréparable. Seulement il se promit de venir bientôt pleurer en secret sur la tombe d'Isabelle.

Il y revint dès le lendemain, ne pouvant concevoir lui-même la vivacité de ses regrets pour cette personne qu'il avait rencontrée d'une manière si fugitive, et qui peut-être l'aurait à peine reconnu lui-même quand il se serait présenté chez elle. Mais le cœur a des mystères inexplicables, des volontés invincibles. Ce qui faisait chérir à Pierre les sentiments qu'il gardait pour cette aimable femme, c'était leur parfait désintéressement ; il la regrettait pour son mari et pour ses enfants. Il ne songeait point à lui : il aurait donné sa vie pour racheter Isabelle et la rendre à ces êtres désolés.

Telles étaient les réflexions qu'il faisait auprès de la tombe toute fraîche, qu'il avait aisément retrouvée à l'angle du cimetière.

La nuit approchait ; une vapeur brumeuse montait des tombes vertes, et enveloppait tous les ob-

jets comme d'une gaze légère.

Tout à coup Pierre Dubrier croit voir s'approcher, dans les ombres du crépuscule, une femme vêtue de deuil, soutenue par une servante qui porte un enfant ; elle-même en conduit un autre par la main. Ces personnes s'avancent dans la direction de la tombe...

Assurément c'est une parente, peut-être une belle-sœur... Il s'écarte un peu, parce qu'il a vu que sa présence gênait... Alors la femme vêtue de deuil s'avance à pas précipités, se prosterne, et s'écrie d'une voix étouffée : « Joseph ! Joseph !... »

Et la petite fille, qui était restée à quelques pas en arrière, accourt elle-même et s'écrie à son tour : « Maman, ne te désole pas ! il est avec Dieu ; tu me l'as dit ! »

Pierre Dubrier, frappé de stupeur, reste d'abord un instant immobile ; puis, agité d'un trouble inexplicable, il s'éloigne, il fuit...

Quand il est à la porte du cimetière, il revient à lui ; il s'arrête à l'écart, pour voir passer encore celle dont il a pleuré la mort, et dont il doit maintenant déplorer le malheur. Mais, si désintéressée que fut son affection, il ne peut se dissimuler qu'une douceur secrète se mêle actuellement à ses regrets ; et quand les deux femmes et les deux enfants passeront auprès de lui, je ne sais quels sentiments opposés de tristesse et de joie oppresseront son cœur.

Voici une nouvelle candidature qui surgit dans le 8<sup>e</sup> arrondissement et à laquelle on ne s'attendait guère, celle de M. Loysen, l'ex-père Hyacinthe.

C'est la neuvième candidature qui se produit dans cette circonscription depuis la mort de l'amiral Touchard.

\*\*

La commission chargée d'examiner le projet de loi de M. Camille Sée sur l'enseignement des jeunes filles a approuvé le projet de loi et nommé, à l'unanimité, M. Camille Sée rapporteur.

Voici l'esprit des résolutions adoptées par la commission :

Création immédiate, dans un certain nombre de villes, de collèges d'internes et d'externes.

Obligation de créer d'autres établissements de même genre dans un délai plus grand.

Faculté d'établir provisoirement de simples externats dans les villes où ces collèges ne pourront pas être établis immédiatement.

Frais d'établissement à la charge de l'Etat; frais de construction et d'aménagement, moitié à la charge de l'Etat, moitié à la charge de la ville.

Entretien des bâtiments à la charge de la ville; professeurs payés par l'Etat.

Bourses créées par l'Etat, les départements et les communes au profit des élèves pensionnaires ou non pensionnaires.

Programme d'enseignement comprenant: langues française et vivantes, littérature, histoire nationale, aperçu d'histoire générale, sciences physiques naturelles et mathématiques, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille, notions de droit usuel, dessin, musique.

Enseignement religieux seulement sur demande des parents, aux internes exclusivement et en dehors des classes.

Faculté d'annexer un cours de pédagogie pour les élèves maitresses.

Faculté, sur la demande des conseils généraux et municipaux, d'organiser des cours spéciaux pour l'enseignement technique.

Enseignement donné par des hommes et des femmes.

Direction confiée à une femme.

Tous les emplois de surveillance confiés à des femmes.

\*\*

La commission des recouvrements par la poste s'est réunie au Louvre, sous la présidence de M. Parent. Elle a entendu M. Cochery, ministre des postes et des télégraphes. Le projet n'a subi qu'une seule modification: le prélèvement en faveur du receveur et du facteur sera du quart pour cent pour chacun d'eux, sans pouvoir dépasser 25 centimes.

Cette modification a été faite d'accord avec le gouvernement.

\*\*

L'exaspération des commerçants industriels, etc., qui ont affaire aux chemins de

— Voici, se disait-il, voici une famille qui me retrouvera bientôt! Voici de grands devoirs à remplir! Ce n'est pas sans cause que la Providence avait mis, dans un court voyage, cet enfant sur mes bras. Elle savait qu'il serait un jour mon pupille. Je répondrai à l'appel de mon Dieu!

Quelques jours après, Dubrier écrivit à M<sup>me</sup> Donel une lettre de condoléance, et demanda la permission de lui rendre visite. Elle lui répondit, le jour même, du ton le plus affectueux, et le reçut dans son modeste appartement. Elle n'était pas encore descendue au magasin.

Le bon Pierre lui cacha soigneusement, on le pense bien, tous les détails que nous venons de rapporter. Il n'avait pas été remarqué au cimetière. Il entra doucement dans la douleur de la femme et les soucis de la mère.

— Joseph attendait votre visite, Monsieur, dit-elle à Pierre. Huit jours avant sa mort, nous avons encore parlé de vous, et vous l'auriez trouvé en parfaite santé. Trois jours ont suffi pour le mettre au tombeau. Nous arrivions de Provence, d'où je revenais guérie, et il avait promis à ma mère de liquider doucement nos affaires pour me ramener auprès d'elle.

Pierre se conduisit en bon et véritable ami, en homme délicat et généreux. Il se montra serviable; il se rendit utile, précieux, indispensable: Joseph avait été vivement aimé, il l'était encore; cepen-

fer de l'Etat est complète. Jamais on ne vit pareil désordre d'administration. Les réclamations les plus simples restent deux mois, et plus, sans réponse; et, quant aux solutions définitives, il paraît qu'elles n'arrivent jamais. (Corresp. Saint-Chéron.)

\*\*

M. Andrieux, le nouveau préfet de police, vient de prendre une mesure importante.

Par arrêté en date d'avant-hier, la quatrième brigade de la police municipale, plus spécialement chargée des recherches politiques, est dissoute.

L'emploi d'officier de paix, attaché au cabinet qu'occupait M. Lombard, est et demeure supprimé.

\*\*

Le général Chanzy a quitté Paris pour se rendre dans sa propriété de Buzancy.

Le général ne doit rentrer à Paris que dans une huitaine.

M. le général Chanzy ne partira guère avant la fin du mois pour Saint-Petersbourg.

L'Avenir militaire dit que le nouvel ambassadeur de France sera accompagné en Russie par trois officiers: M. le lieutenant-colonel d'état-major Le Mouton de Boisdeffre, son aide de camp; M. le capitaine Henry, de l'état-major particulier du génie, et M. le lieutenant Charon, du 9<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, son officier d'ordonnance.

Notre attaché militaire, M. le lieutenant-colonel d'état-major Chanoine, conserve ses fonctions.

\*\*

#### L'ARMÉE ET LE SERMENT RÉPUBLICAIN.

Le journal de M. Gambetta demande qu'à l'occasion de la distribution des drapeaux à l'armée, un serment de fidélité à la République soit exigé de tous les officiers français.

Voici la forme du serment qu'il propose :

« Je jure, sur le drapeau, fidélité à la République française, obéissance à la Constitution, aux lois du pays et aux règlements militaires. »

Le journal opportuniste espère peut-être obtenir par ce moyen une épuration de l'armée. Il pense assurément qu'un grand nombre d'officiers dont il ne se dissimule pas la médiocre affection pour le gouvernement de la République, préféreront briser leur épée plutôt que de prêter ce serment.

Ce serait, en effet, un moyen bien simple d'écarter de l'armée tous les officiers que des traditions de famille, des dettes de reconnaissance ou des convictions intimes rattachent à des régimes passés.

Mais, heureusement, un pareil serment ne peut avoir aucune valeur aux yeux de ceux que l'on contraindra de le prononcer, pas plus que le serment que M. Gambetta prêta à l'empereur Napoléon III, à son entrée dans la vie politique, n'en eut à ses propres yeux.

Il est facile à un soldat de jurer fidélité à la République, mais tant qu'elle durera; à la Constitution, tant qu'elle ne sera pas

dant, après plus d'une année, M<sup>me</sup> Donel, troublée par la difficulté de sa position et la complication de ses affaires, qui exigeaient les soins d'un homme habile et dévoué; touchée de l'intérêt paternel que Pierre portait à ses enfants, écroula, d'abord sans répugnance, et bientôt avec quelque douceur, la demande que lui fit Dubrier de devenir véritablement le père de Joseph et de Catherine.

M<sup>me</sup> Donel a changé de nom et quitté les habits de deuil. La liquidation est achevée, et les nouveaux époux sont prêts à partir pour la Provence, où la vieille mère les attend.

(Magasin pittoresque, tome xxv.)

#### Théâtre de Saumur.

TRUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 17 mars 1879.

Grand succès.

### L'OMBRE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Saint-Georges, musique de FLOTOW.

Distribution. — Fabrice, sculpteur sur bois, M. LE ROY; Antoine Mirouet, médecin de campagne, M. ROUCÉ; M<sup>me</sup> Abeille, jeune veuve, fermière, M<sup>me</sup> MARGUERITE NAU; Jeanne, servante, M<sup>me</sup> RITA LELONG.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

révisée ou changée. Quant à jurer fidélité aux lois du pays et aux règlements militaires, tout soldat digne de ce nom fait ce serment dans son âme et y demeure fidèle jusqu'à la fin, quel que soit le gouvernement qui régit la France.

La proposition de la République française n'est donc pas aussi embarrassante qu'elle le paraît tout d'abord, et ceux de nos officiers qui ne sont pas républicains sauront certainement éviter le piège qui leur est offert, et rester à leur poste, en attendant des temps meilleurs. (Assemblée nationale.)

\*\*

Décidément, le général Gresley n'a pas de chance. Il y a quelques jours il remplaçait le major Labordère, et nous savons maintenant comment le nouveau régiment du major vient d'accueillir ce singulier commandant. Or, le ministre de la guerre risque aujourd'hui d'être mis, aussi lui, en quarantaine par ses anciens compagnons d'armes. Le 20 de ce mois, à un dîner donné par le maréchal Canrobert, le général Gresley s'est approché du général Bataille, que par un décret récent il a révoqué de son commandement de corps d'armée sans compensation, en dépit de ses glorieux services, et, avec une incroyable désinvolture, il lui a tendu la main. Le général Bataille s'est empressé de mettre les siennes derrière son dos. On nous affirme que le général Gresley, le même que la Marseillaise appelle un homme, a dévoré cet affront du même cœur que le dîner du maréchal Canrobert.

Ce n'est pas, à ce qu'on nous assure, l'unique déboire que s'est attiré le ministre de la guerre.

Dans son ardeur à se faire bien venir de la Marseillaise, il se serait attiré d'un général de cavalerie dont l'énergie et les mérites sont connus et qu'il vient de mettre en disponibilité, une réponse conçue à peu près en ces termes :

« Il m'est cruel de ne plus être le serviteur du pays, mais puisque ce titre se confond en vous avec celui de valet de M. Gambetta, je me résigne à ma disgrâce. »

\*\*

On écrit de Rome que le pape Léon XIII a envoyé aux évêques français une circulaire dans laquelle il leur recommande de s'abstenir de toute manifestation qui pourrait avoir pour résultat de nuire aux bons rapports entre le gouvernement de la République française et le Saint-Siège.

#### Stranger.

ALLEMAGNE. — Dans une correspondance adressée de Berlin à l'Agence Havas, nous lisons ce qui suit au sujet des bruits de dissolution du Parlement :

« La question dont tout le monde s'occupe en ce moment, à Berlin, est plus grave que toutes celles qui ont été discutées ces jours derniers au Parlement et dans les journaux, car la question dont il s'agit est celle de la dissolution. »

« Les bruits d'après lesquels le chancelier aurait l'intention de faire de nouveau appel à la nation prennent, en effet, une très-grande consistance, et on assure même que le prince de Bismark a déclaré hier à quelques députés que, s'il n'obtient pas la majorité pour ses projets économiques, il dissoudra immédiatement le Parlement. »

« La perspective d'une nouvelle agitation électorale, l'incertitude dans laquelle on se trouve au sujet du résultat que pourront avoir les nouvelles élections et l'accentuation, chaque jour plus grande, des tendances anti-libérales du gouvernement, rendent encore plus vif le mécontentement qui règne dans le pays depuis longtemps déjà. »

« On peut même constater que la presse discute avec une certaine émotion l'importante question qui occupe les esprits. »

« Tous les journaux, même ceux auxquels le prince de Bismark ne saurait reprocher de montrer une trop grande indépendance, se demandent s'il est bien vrai que le gouvernement puisse songer à livrer de nouveau le pays à une agitation, disons le mot, à une crise électorale. Ils déclarent que les affaires vont déjà assez mal et que le trouble causé par les changements que l'on veut produire sur le terrain politique les feront aller encore plus mal. »

« Les journaux libéraux-nationaux eux-mêmes donnent, du reste, à entendre que le prince de Bismark pourrait bien se tromper dans ses calculs. »

Il résulte de cette opinion de la presse qu'en Allemagne aussi on a besoin de paix et de tranquillité, et qu'on envisage avec méfiance l'agitation électorale que produirait une dissolution du Reichstag.

RUSSIE. — Les nouvelles de Russie sont toujours inquiétantes.

Une proclamation révolutionnaire a été affichée à Kharkoff; elle excite les nihilistes à ne pas se laisser effrayer par les mesures prises par le gouvernement, et à continuer leur œuvre d'affranchissement.

#### CATASTROPHE DE SZEGEDIN.

Nous avons signalé les épouvantables inondations qui dévastent la Hongrie. Les dépêches qui nous arrivent nous apportent des détails navrants sur les désastres causés par le débordement de la Theiss; voici les nouvelles communiquées par l'Agence Havas :

« D'après les dépêches de Szegedin, les eaux se répandent, en masses effroyables, de deux côtés à la fois sur la ville, dont les deux tiers sont submergés. Les maisons s'écroulent l'une après l'autre. »

« La terreur est indescriptible. La population s'enfuit à Neu-Szegedin ou dans les quartiers élevés de la ville. Outre la synagogue, on dit que l'Orphelinat est détruit et que tous les habitants ont été ensevelis sous les ruines. »

« Le feu s'est déclaré dans deux fabriques. La citadelle, la poste, le télégraphe et d'autres établissements publics sont sous l'eau. »

« La ville de Szegedin est détruite. »

« La municipalité de Pesth a pris des mesures pour envoyer des secours et des hommes à Szegedin. Deux trains de secours sont déjà partis. Des dispositions sont prises pour loger les réfugiés dans les casernes et autres bâtiments municipaux. »

« Le bruit court, à la Chambre des députés, que la synagogue de Szegedin s'est écroulée et qu'un grand nombre de personnes qui y avaient cherché un refuge contre l'inondation ont été ensevelies sous les décombres. »

« Le chiffre des morts et blessés ne peut encore être évalué. Toute la population de Szegedin campe en plein air. De toutes parts, les secours s'organisent pour venir en aide à ces malheureuses victimes. Des troupes, des vivres, des tentes-abris, des vêtements, des couvertures sont expédiées de Pesth en toute hâte vers le lieu du sinistre. »

« On reproche vivement au gouverneur de cette ville de n'avoir pas pris les précautions suffisantes pour conjurer ce désastre. Les inondations de la Theiss ont lieu presque chaque année. Deux digues ont été emportées, il y a une semaine; ce n'est que devant un danger imminent que l'on a songé à prendre des mesures pour consolider la troisième digue, mais il était trop tard. »

« L'empereur d'Autriche-Hongrie, accompagné de l'archiduc Albert et du comte Andrassy, était attendu mercredi à Pesth et devait se rendre à Szegedin. »

« La ville de Szegedin est située sur la Theiss, à mi-route entre Pesth et Baziasch, sur le grand réseau de la Compagnie de l'Etat austro-hongrois; elle a une population de 80,000 âmes, dont 20,000 israélites. Il se fait à Szegedin un important commerce de céréales et de bétail. »

« La ville est plutôt un vaste village qu'une cité; les belles maisons sont très-peu nombreuses, elles ne s'élèvent pas à plus de deux étages et sont construites en mauvaises briques sur des fondations qui n'exigent pas grand travail; tout le reste de la ville se compose de bicoques en pisé, de la hauteur d'un de nos rez-de-chaussée. C'est ce qui explique les ravages que vient de causer l'inondation. »

M. le comte Szapary, ministre des finances, est parti pour Szegedin, emportant 300,000 florins destinés aux victimes de l'inondation.

Une dépêche reçue de Szegedin par l'administration du chemin de fer de l'Etat porte que quatre convois de sauvetage sont partis.

On n'a pas encore de renseignements officiels touchant les proportions du sinistre.

ANGLETERRE. — Il était question ces jours-ci, à la Chambre des communes, de négociations ouvertes par le gouvernement de l'Inde avec Yacoub-Khan, successeur de Shere-Ali, pour arriver à la paix. On pouvait donc croire les opérations militaires terminées.

Mais une dépêche nous annonce aujourd'hui que les Anglais viennent de subir dans l'Afghanistan un désastre pareil à celui qu'ils ont éprouvé chez les Zoulous. Deux bataillons ont été attaqués par les Gilzhais, et mis en déroute, après avoir perdu tous leurs bagages.

En même temps, les habitants de Lagmo révoltés se sont emparés par surprise de la citadelle de cette ville, ont tout détruit et pillé, et ont envoyé à Caboul le commandant prisonnier.

La situation des Anglais est assez difficile, dit la dépêche, les troupes semblent prises de panique.

Si les événements sont aussi graves que le télégramme semble l'indiquer, la paix est loin de pouvoir être conclue.

ORIENT. — On mande de Constantinople : Des renseignements inexacts ont complètement dénaturé dans plusieurs journaux la vérité des faits concernant l'exil ou l'éloignement de quelques hauts personnages de l'empire turc. Voici à cet égard toute la vérité.

La police avait découvert et dénoncé au gouvernement les intrigues de plusieurs personnages, anciens hauts fonctionnaires en disponibilité parmi lesquels figuraient d'ex-ministres, notamment le vieux Ruchdi-Pacha, intrigues tendant au renversement du pouvoir actuel.

Emu de ces trames, le sultan voulait frapper d'exil les coupables, en s'étayant de l'art. 143 de la Constitution qui lui réserve le droit absolu de bannir les personnes suspectes. Mais le sultan Abdul-Hamid, sur les observations réitérées de son ministre, a envoyé ces personnages dans les provinces de l'empire, avec des fonctions en rapport avec leur rang et leurs services passés. Il en a excepté toutefois Ruchdi-Pacha qui, pour cause de santé, a demandé lui-même l'autorisation d'aller passer sa convalescence dans ses terres du village de Smyrne, ce qui lui a été non-seulement accordé, mais encore concédé avec augmentation de traitement, ses émoluments ayant été portés de 20,000 à 30,000 piastres par mois, c'est-à-dire de 28,000 fr. à 36,000 fr. par an.

Ces personnages sont précisément ceux qui, étant au pouvoir, avaient fait introduire dans la Constitution ledit article 143 pour s'en servir contre Midhat-Pacha, presque immédiatement après la promulgation de la nouvelle Constitution ottomane.

Le sultan aurait donc pu s'en armer sévèrement contre eux, en usant de son droit légal, et sans que personne pût raisonnablement s'en étonner. Ils ont été par bonheur protégés à la fois par la magnanimité du souverain qui leur a confié des gouvernements de Vilarets, comme s'ils n'avaient pas démerité, et défendus par l'énergique et équitable intervention du grand-vizir Khérédine-Pacha qui n'a pas jugé suffisamment établies les preuves de leur culpabilité.

On a retrouvé ici Khérédine-Pacha, grand-vizir, fidèle à lui-même, ainsi qu'à tous les précédents du général Khérédine, premier ministre du bey de Tunis, non moins qu'aux principes et aux sentiments du remarquable ouvrage qui l'avait désigné à la haute confiance du sultan et à l'appréciation flatteuse de tous les hommes d'Etat européens.

Londres, 13 mars 1879.

Au point où en sont les choses, la question d'Orient paraît plus menaçante que jamais.

Shouwaloff a dû s'en expliquer à Paris avec Ignatieff avant d'aller à Saint-Petersbourg où il compte démontrer que si les stipulations du Congrès de Berlin ne sont pas suivies dans leurs moindres détails, l'Angleterre appuyée par l'Europe se déclarera carrément en faveur de la Turquie.

Gortschakoff sait cela parfaitement et c'est ce qu'il veut. Il s'imagine qu'avec tant d'expéditions lointaines sur les bras, l'Angleterre est incapable de sauver son prestige en Orient. Schouwaloff doit désabuser le chancelier. Salisbury a en effet dit à l'ambassadeur russe :

« Nous avons une flotte et une armée de 50,000 hommes tout prêts à faire exécuter fidèlement le traité de Berlin. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LES NOUVEAUX DRAPEAUX.

Le ministre de la guerre vient d'approuver la liste des noms de batailles qui doivent être inscrits sur les drapeaux et étendards des corps de troupes.

Voici la nomenclature pour les troupes stationnées à Angers et à Cholet :

77<sup>e</sup> de ligne, à Angers. — Les Pyramides, 1798; Friedland, 1807; Bomarsund, 1854.

133<sup>e</sup> de ligne, à Cholet. — Lutzen, 1813; Goldeberg, 1813; Hanau, 1813.

4<sup>e</sup> de cuirassiers, à Angers. — Fleurus, 1794; Heilsberg, 1807; Wagram, 1809; Dresde, 1813.

2<sup>e</sup> régiment de pontonniers, à Angers. — Passage du Rhin, 1795; passage de l'Adige, 1801; passage du Danube, 1809; passage de la Bérézina, 1812.

Sur les drapeaux des troupes en garnison à Tours, seront inscrits les noms ci-après :

32<sup>e</sup> régiment de ligne. — Lonato, 1796; les Pyramides, 1798; Friedland, 1807; Sébastopol, 1855.

66<sup>e</sup> régiment de ligne. — Luxembourg, 1795; Alkmaar, 1799; Oporto, 1809; Fuentes-de-Onoro, 1811.

13<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied. — Isly, 1844; Sidi-Brahim, 1845; Sébastopol, 1854-55; Solferino, 1859.

3<sup>e</sup> de dragons. — Arcole, 1796; Austerlitz, 1805; Iéna, 1806; Friedland, 1807.

2<sup>e</sup> de chasseurs. — Eylau, 1807; Wagram, 1809; La Moskowa, 1812; Solferino, 1859.

Les drapeaux des régiments en garnison à Poitiers porteront les inscriptions suivantes :

125<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — La Bérézina, 1812.

20<sup>e</sup> régiment d'artillerie. — Sébastopol, 1854-1855; Solferino, 1859.

33<sup>e</sup> régiment d'artillerie. — Aucune.

Enfin, voici les noms qui seront inscrits sur les drapeaux et étendards des corps de troupes actuellement à Nantes :

64<sup>e</sup> régiment. — Mantoue, 1797; Vérone, 1797; Austerlitz, 1805; Iéna, 1806.

65<sup>e</sup> régiment. — Stralsund, 1807; Ratisbonne, 1809; Anvers, 1832; Magenta, 1859.

93<sup>e</sup> régiment. — Castiglione, 1796; Wagram, 1809; La Moskowa, 1812; Montebello, 1850.

137<sup>e</sup> régiment. — Lutzen, 1813; Bautzen, 1813; Hanau, 1813.

25<sup>e</sup> régiment de dragons. — Austerlitz, 1805; Iéna, 1806; Eylau, 1807; Ciudad Rodrigo, 1810.

Les nouveaux drapeaux de l'armée seront distribués solennellement aux divers régiments dans une grande revue qui sera passée à Longchamp le dimanche 15 juin.

Des députations de tous les corps stationnés en France et en Algérie, ainsi que des régiments de l'armée de mer, y assisteront.

Dans la liste des noms de batailles qui pourront être inscrits sur les drapeaux de chaque régiment, il ne se trouve aucune des batailles de la guerre de 1870. Les guerres de la Révolution, de l'Empire, de la monarchie de Juillet, et, pour le second Empire : la Crimée, l'Italie, le Mexique, l'Algérie, sont les seules campagnes dont il soit fait mention sur cette liste des souvenirs militaires glorieux.

C'est M. Grévy qui présidera la cérémonie, et distribuera lui-même les drapeaux.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités civiles et militaires des instructions complémentaires concernant les mesures de détail à prendre pour les convocations de l'armée territoriale qui auront lieu en 1879.

Afin qu'il n'y ait pas d'hésitation parmi les hommes qui doivent être appelés et qui, ne recevant pas de notification, pourraient s'inquiéter, M. le ministre dit qu'il conviendra d'expédier autant que possible, et en une seule fois, tous ces ordres d'appel, sur lesquels on écrira en gros caractères la date de la convocation avec la mention des périodes.

Par décret en date du 11 mars, M. Ronel, capitaine de cavalerie hors cadres, professeur d'allemand à l'École d'application de cavalerie, est nommé chef d'escadrons au 1<sup>er</sup> régiment de dragons.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« On a annoncé hier, par erreur, que M. de la Rochebrochard, receveur de l'enregistrement au Grand-Pressigny, avait été nommé receveur à Gennes (Maine-et-Loire). M. de la Rochebrochard est maintenu au Grand-Pressigny. »

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Hier soir, la représentation de l'opéra-bouffe d'Offenbach, *Madame Favart*, a été un grand succès pour M<sup>lle</sup> Rita Lelong et M. Boulanger. Nous en reparlerons.

On nous annonce, pour lundi prochain, l'œuvre ravissante de Flotow, *l'Ombre*, avec M<sup>lle</sup> Nau, M<sup>lle</sup> Lelong, MM. Le Roy et Rougé. Grand succès de pièce et d'artistes.

En tête de l'affiche, nous voyons déjà les mots : *Pour l'avant-clôture*. La troupe de M. Chavannes ne tardera donc pas à nous faire ses adieux.

### CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES.

La journée de jeudi presque entière a été occupée par les sauts d'obstacles du *Prix des Dames*; aussi les tribunes étaient-elles remplies et la piste tellement encombrée qu'il a fallu la faire évacuer pour permettre aux chevaux de courir.

Voici les noms des vainqueurs :

1<sup>er</sup> prix, à M. le comte G. d'Andigné.

2<sup>e</sup> prix, à M. des Mares, lieutenant sous-écuyer à Saumur.

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> prix, à M. L. de Cahouet, lieutenant sous-écuyer à Saumur.

Demain dimanche, course de la Coupe et Lonchamp des chevaux de selle.

*Parnay*. — Mercredi, vers 44 heures du matin, le feu a consumé, à Parnay, un hangar appartenant au sieur Cesteau, cultivateur.

La perte s'élève à 200 fr. Cesteau n'était pas assuré.

La cause est inconnue.

### LA LOTERIE NATIONALE.

L'administration de la Loterie nationale se préoccupe beaucoup en ce moment de la lenteur que met le public à retirer les lots échus aux numéros gagnants et des difficultés qui accompagnent la vérification des numéros.

Malgré le soin que les journaux ont pu apporter à la confection des listes de tirage qu'ils ont publiées, il s'est glissé dans ce travail des erreurs matérielles qui donnent lieu chaque jour à des réclamations et à des discussions qui retardent la vérification.

En présence de ces faits, dit le *Bulletin français*, l'administration de la Loterie a décidé de faire paraître une liste complète des lots non réclamés qui sera publiée par ses soins, et dont l'exactitude ne pourra cette fois être mise en doute.

Cette liste, qui ne comprendra pas moins de 20,000 numéros, sera publiée la semaine prochaine.

Toutes les listes antérieures, même la liste officielle, renfermaient de nombreuses erreurs.

Les porteurs de billets de la Loterie feront donc bien de ne pas se défaire de leurs numéros avant la publication de cette liste. Ils peuvent encore avoir l'espérance de voir gagner les numéros de leurs billets.

## Faits divers.

### MADAME ROBINSON CRUSOE.

Un journal de San Francisco publie un récit intéressant au sujet d'une femme indienne abandonnée accidentellement dans l'île de Saint-Nicolas, à l'ouest des côtes méridionales de la Californie, qui a passé dans cette île dix-huit années avant d'être secourue et reconduite sur le continent.

Le fait de son existence a été découvert par un homme qui s'était rendu de la terre ferme à Saint-Nicolas pour y chasser la loutre et qui remarqua des empreintes de pas profondément marqués dans le sable. Il ne put longtemps suivre cette piste, mais il y a trois ans, un des hommes de sa troupe se trouva soudainement en présence de l'objet de ses recherches. Cette femme était dans une sorte de petite hutte circulaire formée de branchages, d'environ 5 pieds de haut et 6 pieds de large, avec une étroite ouverture sur le côté.

La femme qui habitait cette pauvre demeure portait un vêtement formé de la peau d'une sorte de canard sauvage qui ne peut ni marcher ni voler. Ce vêtement lui descendait presque jusqu'aux pieds quand elle se tenait debout.

Au moment où l'on arriva près d'elle, elle était assise, les jambes croisées, et occupée à dépouiller un phoque avec un couteau

grossier formé d'un cercle de fer adapté dans un morceau de bois. Elle n'avait pas la tête couverte, si ce n'est par une masse de cheveux d'un brun jaunâtre, coloration produite sans doute par le soleil et par les intempéries de l'air : ces cheveux étaient courts, comme si l'extrémité en eût été usée par le temps. Il y avait dans l'île quelques chiens sauvages, dont plusieurs se tenaient auprès d'elle et semblaient la reconnaître pour maîtresse. Elle se nourrissait d'une plante qui ressemble au chou et que les Californiens appellent *palasanto*, et d'une racine connue sous le nom de *corémite*, ainsi que de chair et de lard de différentes espèces de phoques.

Elle avait un grossier filet pour prendre les coquillages, et de fortes lignes faites avec des boyaux de phoque, ce qui indiquerait qu'elle pêchait en mer. L'expression de sa figure était agréable; ses traits réguliers et symétriques, son teint beaucoup plus clair que celui des femmes du continent voisin. Quelques personnes en ont conclu qu'elle avait dû appartenir à quelque tribu du nord de l'Amérique.

Elle ne comprenait absolument rien de ce qu'on lui disait dans aucun des dialectes du sud de la Californie, mais elle avait une remarquable aptitude à converser en signes. Elle avait conservé toutes ses dents, mais fortement usées par l'usage des aliments durs qu'elle avait à mâcher. Elle était âgée d'environ cinquante ans. Elle saluait tous ceux qui s'approchaient d'elle et les recevait avec un sourire gracieux.

Cette pauvre femme suivit volontairement à leur vaisseau les hommes qui l'avaient découverte; mais elle conservait toute la retenue, toute la modestie féminine. Elle montrait une singulière dextérité à façonner des vases avec de l'herbe et de l'asphalte qui se trouve en abondance dans cette île et sur le continent, et semblait reconnaître un certain nombre des objets dont on fait usage dans la vie civilisée. Elle est morte quelques semaines après son arrivée en Amérique, des suites d'une chute et de la dysenterie qu'elle avait contractée en mangeant trop de fruits et de végétaux.

Deux ou trois capsules de goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

Paris, le 13 mars 1879.

### DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Prière d'informer vos lecteurs que nous allons leur adresser, dès demain, le *Catalogue d'Été* qu'ils ont demandé à la MAISON DU PONT-NEUF, et que nous sommes en mesure de satisfaire à toutes les demandes de ce *Catalogue*.

Cet album très-complet, envoyé franco, contient les séries de vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, les gravures de modes, dernière création, et les moyens de prendre soi-même les mesures.

Les Directeurs de la Maison du Pont-Neuf, rue du Pont-Neuf, Paris.



Phthisie, Toux opiniâtres, Bronchites. — Voir aux annonces : *Capsules Dartois*.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-

dyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse, 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

cons et exigez la marque de fabrique « Revalscière du Barry. »  
 Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.  
 Voici quelques-unes des cures :  
 Cure N° 75,124 : M. et M<sup>me</sup> Léger, d'une *maladie du foie*, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721 : M<sup>me</sup> Chauvet-Pizzalati, d'*anémie, d'épuisement et d'étouffements*. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Isles (Saône-et-Loire). — La Revalscière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalscière. Recevez, etc. — LÉON PRYCLER, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 56 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalscière*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalscière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BREAULT-DÉLAGRÉE, — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**  
**Ligne de Poitiers-Saumur.**

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.	10 h. 10 m. soir.
1 — 10 — —	4 — 45 — —	4 — 10 — —	10 — 10 — —
3 — 20 — —	10 — 30 — —	11 — 30 — —	
7 — 45 — —			

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 40 m. soir.	10 h. 10 m. soir.
12 — 10 — —	4 — 40 — —	9 — 10 — —	11 — 30 — —
1 — 45 — —			
6 — 55 — —			

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 MARS 1879.**

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 %	78 30							Crédit Foncier colonial	580						
3 % amortissable	80 35							Crédit Foncier, act. 500 f.	755						
4 1/2 %	109 25							Obligations foncières 1877	378 25						
5 %	113 02							Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	680						
Obligations du Trésor	508							Crédit Mobilier	478 75						
Dép. de la Seine, emprunt 1857	344 50							Crédit foncier d'Autriche	600						
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517							Est	705						
— 1865, 4 %	532							Paris-Lyon-Méditerranée	1130						
— 1869, 3 %	415							Midi	955						
— 1871, 3 %	407 50							Nord	1420						
— 1875, 4 %	517							Ouest	1230						
— 1876, 4 %	520							Orléans	780						
Banque de France	3037 50							Compagnie parisienne du Gaz	1313 75						
Comptoir d'escompte	770							C. gén. Transatlantique	520						
Crédit agricole	436 35														

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8 — 56 — —	soir, omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 10 — —	soir, omnibus-mixte.
7 — 15 — —	soir, omnibus-mixte.
10 — 37 — —	soir, omnibus-mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 31 — —	direct-mixte, omnibus.
9 — 40 — —	direct-mixte, omnibus.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	soir, omnibus-mixte.
10 — 38 — —	soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant (Maine-et-Loire), Et de M<sup>e</sup> PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau (Seine-et-Oise).

**A VENDRE**  
 PAR ADJUDICATION,  
 Par le ministère de M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant, en présence de M<sup>e</sup> Paul GAUTRY, notaire à Fontainebleau, à la Mairie de Noyant, Le dimanche 27 avril 1879, à midi.

**LA TRÈS-BELLE TERRE D'HUNON**  
 Située commune de Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), à deux kilomètres du bourg de Noyant et à seize kilomètres de la gare du Lude, composée :  
 1° Des réserves, comprenant un château nouvellement construit, avec vastes servitudes, basse-cour, cour d'honneur, pelouses, avenues, parc, bosquets, prairies, semis, potager, pièce d'eau, terres et futaie, de..... 20h. 79 a. 50 c.  
 2° De la ferme d'Hunon, de..... 72 97 40  
 3° De la ferme de Beauvais, de..... 45 46 90  
 4° De la ferme de la Métairie, de..... 51 06 20  
 Contenance totale. 190 30 00  
 S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> COCHARD, notaire, dépositaire du plan et des titres de propriété. (122)

Commune du Coudray-Macouard.

**ADJUDICATION**  
 AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
 Le 30 mars 1879, à midi, En la salle de la Mairie,

Par le ministère de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur,  
**DE L'ANCIEN CIMETIÈRE DE LA COMMUNE**  
 Situé au canton de la Douve,  
 D'une superficie de 2 ares 83 centiares, joignant au levant M<sup>me</sup> Venon, au couchant M. Louis Boucault, au midi M. Vincent Cormier et autres, au nord, par une allée, un chemin d'intérêt commun.  
 Sur la mise à prix de 495 fr.  
 Le cahier des charges est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER. (95)

**MAGASIN A LOUER**  
 Présentement ou pour la Saint-Jean, Rue de Bordeaux, n° 32.  
 S'adresser à M. Russon, quai de Limoges. (66)

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION VOLONTAIRE**  
 Le dimanche 16 mars 1879, à midi,  
 En l'étude de M<sup>e</sup> AUBOYER,  
**D'UNE MAISON**  
 Située à Saumur, place Saint-Pierre, 7, appartenant aux consorts Duceau.  
 Mise à prix : 4,000 francs.

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

**A AFFERMER**  
 PAR SUITE DE DÉCÈS,  
**LE MOULIN DE VIRPELÉ**  
 Commune de Gennes.  
 Ce moulin, complètement neuf, a trois paires de meules, dont deux marchant par eau; — Machine à vapeur; — Nettoyage et bluterie pour blés de boulangerie; — Quatre hectares de terre labourable autour du moulin.  
 Entrée en jouissance de suite ou au 1<sup>er</sup> novembre 1879.  
 S'adresser à M<sup>me</sup> veuve GALBRUN-LHUET ou au notaire. (123)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1879,  
**UNE BELLE MAISON**  
 Avec JARDIN enclos de murs, bien affrûité,  
 Située à Dampierre, près du presbytère,  
 Cour, caves, puits, etc.,  
 S'adresser à M. BOUCHEREAU, place Saint-Pierre, à Saumur. (124)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,  
**UNE TRÈS-BELLE MAISON**  
 Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,  
 Actuellement occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué.  
 S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

**PÊCHE**

DE  
**L'ÉTANG DE MARSON**  
 Entrée libre pour les acheteurs, DIMANCHE et LUNDI.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,  
 Pour entrer en jouissance de suite,  
 TRÈS-BELLE  
**MAISON DE CAMPAGNE**  
 Appelée GRANGE-COURONNE  
 Située à Saint-Lambert-des-Levées.  
 On s'adressera, pour traiter et visiter les lieux, soit au locataire, soit à M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, à Saumur. (101)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,  
**UNE JOLIE MAISON**  
 Située au Pont-Fouchard,  
 Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûités;  
 Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.  
 S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (45)

**A LOUER**

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1879,  
**LA FERME**  
 (EN CONSTRUCTION)  
 Dite du **CARREFOUR-ROSIÈRE**  
 Située commune de Neuillé (Maine-et-Loire).  
 S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

**A VENDRE**

1° **UNE BELLE JUMENT** de selle, baie-brun, demi-sang, sans tare, âgée de neuf ans, taille 1 mètre 59 centimètres, tête de chasse hors ligne,  
 2° **UN CHEVAL HONGRE**, pur-sang, âgé de cinq ans, bai, taille 1 mètre 62 centimètres, très-doux et bien dressé, très-distingué, avec des membres magnifiques.  
 S'adresser à M. G. PAYS-MELLIER, à la Pataudière, par Champigny-sur-Veude (Indre-et-Loire). (125)

**AVANCES**

et ouvertures de crédit de banque  
 aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de février et mars.  
 Écrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,  
**UNE MAISON**  
 Située près le bourg d'Allonnes,  
 Avec Servitudes, Cour et Jardin.  
 S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, propriétaire à Allonnes. (98)

**LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE D'ÉGYPTE**

Émet à 100 francs Remboursables à 125 fr. ses **BONS TRENTENAIRES 8 0/0**  
 8 0/0, payables : 4 fr. le 1<sup>er</sup> avril, 4 fr. le 1<sup>er</sup> octobre.  
 Le remboursement des Bons de 100 fr. à 125 a lieu, par tirage, à raison de 1 sur 25, chaque année, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1882. Même après remboursement du capital, l'intérêt de 8 0/0 se trouve continué sur les bénéfices sociaux. Les coupons sont payés au domicile du porteur nets de tous frais et impôts.  
 Les Bons Trentenaires de Suez, émis à 100, remboursables à 125, même sans continuation de revenu après le remboursement, sont à 140 ou 142 à la cote officielle.  
 Ces Bons sont payables contre livraison, au Crédit national, 14, rue de la Victoire, Paris. (126)

**L'UNION INDUSTRIELLE**

Association générale contre l'Incendie.  
**COMPTOIR AGRICOLE**  
 Compagnie d'Assurances à Primes fixes  
 CONTRE  
**LA MORTALITÉ DU BÉTAIL**  
 Agent régional des arrondissements de Saumur et de Baugé.  
 Saumur, ADOLPHE MARAIS, 14, rue de Bordeaux.  
 ON DEMANDE DES AGENTS dans chaque commune.  
 S'adresser, tous les jours, à M. Adolphe MARAIS, Saumur, 14, rue de Bordeaux. (87)

**DÉPOT**

**DES FORGES DU BERRY**  
 SPÉCIALITÉ  
**DE FILS GALVANISÉS**  
 Pour Vignes.  
 M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote ce fil fer 60 fr. les 100 kil., n° 16.  
 Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription : Fil fer du Berry. (78)

**UN FRANC PAR AN**  
 Le **Moniteur** 52 NUMÉROS  
**Valeurs à Cots**  
 Paraissant tous les dimanches  
 Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.  
 LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ  
 une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception, des documents inédits; la cote officielle de la Bourse et de la Banque.  
 On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres.  
 NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

**CAPSULES DARTOIS**  
 A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE  
 Seul remède spécial contre la FRÉTHISIE et les TOUX OPINIÂTES qu'il amène rapidement. — Guérison prompte et assurée dans tous les cas de BRONCHITES CHRONIQUES; CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME HUMIDE. — Les Capsules Dartois de la grosseur d'une pilule ordinaire n'ont aucun goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tout employé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit. — 3 fr. dans les Pharmacies. Expédition et brochure franco. — 97, r. de Rennes, PARIS.  
**ÉPILEPSIE** CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE  
 Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.  
 Dr RIVALLS, 107, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance.  
 Saumur, imprimerie de P. GODET.